



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUIN 2018

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Eric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Pierre Delobel, Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Sylvie Lemaire, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés : Colette Blondel (pouvoir à P. Penet), Brigitte Leblond (pouvoir à JP Duchatel)

Absents : Daniel Ansel

Secrétaire de séance : Aline Pohier

Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 : adopté à l'unanimité.

1) PLUI du pôle intercommunal de Longuenesse :

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire de la CAPSO a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse. Il est composé d'un rapport de présentation, du PADD, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement écrit et graphique ainsi que des annexes. Le PLUI est transmis pour avis à l'ensemble des communes membres concernées. Aucune construction nouvelle n'est possible au-delà d'1 km du centre, à l'exception des dents creuses. Les zones de construction sont les mêmes que celles du PLU, avec une zone rue de l'Argilière en plus. Elles ne sont néanmoins pas suffisantes pour couvrir les besoins de constructions futures. Egalement, des éléments patrimoniaux à conserver ont été identifiés. Il s'agit de maison présentant une esthétique particulière. Observation sur le règlement écrit pour les zones agricoles qui autorise par son article 5 « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics [...] à l'exception des éoliennes ». Compte tenu du schéma régional éolien qui reprend une partie du territoire communal, et d'un projet actuel qui en découle, Monsieur le Maire propose de ne pas émettre d'avis favorable sur le projet local d'urbanisme du pôle territorial de Longuenesse tel qu'il a été transmis.

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour 2 abstentions et 1 contre.

2) SANEF : convention de rétablissement de voirie :

La SANEF propose de conventionner l'entretien du pont du Chemin rural n°3 sur l'A26. La convention définit les responsabilités des parties relatives à l'entretien de l'ouvrage et de la voirie. Monsieur le Maire expose au conseil les modalités de la convention, qu'il propose d'adopter.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

3) Tarifs cantine 2018/2019 :

Monsieur le Maire présente l'évolution des coûts du service cantine. Afin d'en limiter le déficit, il propose d'établir les tarifs à 36.50€ le carnet de 10 tickets à partir du 1^{er} août 2018. Il présente le bilan attendu pour 2017/2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

4) Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie souscrite l'année dernière pour financer les travaux du lotissement des Garennes. Le montant demandé est de 160 000€. L'idée étant d'anticiper le besoin de financement pour les situations de solde du marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

5) Convention de groupement de commande CAPSO : vérification, contrôle et maintenance des bouches et poteaux d'incendie :

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs du schéma de mutualisation de la CAPSO, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration. La commission d'appel d'offres de la Ville de Saint-Omer sera chargée de l'attribution du marché. La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2019, pour une durée maximum de 4 ans. Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

6) Groupement de commande pour l'achat et la livraison de produits d'entretien :

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de produits d'entretien. La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché. Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le(s) prestataire(s). L'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation). La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

DIVERS :

INFORMATIONS :

- Dérogation scolaire : M. le Maire informe des demandes. Dassonneville Lou, dont les grands parents sont helfallois, de même que Bart Romane. Les critères sont donc remplis.
- Le café Le Floréal va installer une friterie sur son parking.
- La CAPSO travaille sur le nouveau schéma de collecte des déchets. Peu de changement pour la commune. 1 collecte OM par semaine, toutes les 2 semaines pour le recyclable, apport volontaire pour le verre, 1 collecte par an pour les encombrants, avec possibilité de 2 contre paiement à la charge des particuliers. Maintien de la collecte des déchets verts.
- Un élu demande des informations sur le déploiement du compteur Linky. Enedis n'a pas communiqué d'informations à la mairie. Après vérification, la pose d'un compteur Linky en remplacement d'un ancien compteur est gratuite.
- La première tranche des travaux sur le RD198 est arrêtée, dans l'attente de reprise par le Département. La deuxième tranche va débiter aux environs du 20 juin avec les travaux d'assainissement pluvial.
- Un élu s'interroge sur l'évolution à attendre des espaces verts au Mont à Car. C'est le domaine d'EDEN 62. Un élu signale que l'écoulement des eaux au Mont à Car est meilleur depuis les coupes d'arbres. Il est rapporté des importants ruissellements ailleurs depuis les dernières pluies (vers Hallines – derrière Bilques).
- Un élu interroge le conseil sur les déchets amiantés, non pris en déchetterie. L'entreprise Baudelet est habilitée à recevoir ce type de déchet. Une réflexion est en cours au SMLA pour installer une benne pouvant recevoir des déchets amiantés dans une déchetterie.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Arc France a décidé de fermer le complexe sportif Philippe Durand à partir du 1^{er} Septembre 2018.
- La superette est toujours en règlement judiciaire avec un syndic.

Levée de séance à 19h15.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Aline Pohier

